

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT III.1 :
Questions statutaires : élection du Bureau de l'Université en application
de l'article 14 des statuts de l'établissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne notamment l'article 14

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour, 3 abstentions : l'élection des membres du Bureau de l'Université :

- Pierre ANCET, vice-président délégué aux politiques culturelles
- Julien BRAULT, vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives
- Frédéric DEBEAUFORT, vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles
- Dominique DELMAS, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements
- Anne GIROLLET, vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux
- Stéphanie GRAYOT-DIRX, vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence
- Jean GUZZO, vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique
- Samuel MERCIER, vice-président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale
- Alain TABARD, vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux learning centers
- Annie VINTER, vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations interrégionales
- Bénédicte FORTIER, conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement